



## **9<sup>e</sup> Prix international Harambee**

### **« Communiquer l'Afrique »**

*Histoires vidéo de  
coexistence, dialogue, résilience et d'intégration*

Harambee Africa International lance le IX<sup>ème</sup> Prix International "Communiquer l'Afrique" afin de contribuer à une image plus réelle de l'Afrique, reflétant les difficultés mais aussi les espoirs, la richesse et la diversité de ses peuples et de ses cultures, l'engagement constant en faveur du développement et de ses besoins, encore si pressants. Promouvoir la connaissance d'un continent qui est un trésor pour tous.

Le prix entend donc contribuer à mettre en lumière la grandeur des petites histoires : il ne s'agit pas de donner une vision naïve ou simpliste de l'Afrique, mais de montrer qu'à côté des innombrables difficultés, il y a aussi de l'espoir et le travail sérieux de nombreuses personnes et organisations.

Harambee signifie "Tous ensemble" en swahili et résume la signification de cette organisation. Tous ensemble pour accompagner un continent qui a beaucoup à apprendre au monde.

#### *Règlement*

Le Prix Harambee a lieu tous les deux ans, la première édition a eu lieu en 2004.

1. Pour cette édition, il y a deux catégories :

- reportages et documentaires vidéo
  - clips vidéo réalisés par des jeunes jusqu'à 25 ans
- qui traitent de thèmes ethniques, sociaux, économiques, culturels et religieux propres à l'Afrique.

Une attention particulière sera accordée aux travaux traitant de certains des thèmes suivants :

- La résilience en temps de crise, des histoires de courage en temps de pandémie ;
- La valeur de l'éducation (et de la formation) comme moyen indispensable pour parvenir à la pleine promotion de la personne et au développement pacifique de la société africaine ;
- La valeur de l'éducation (et de la formation) en tant que moyen indispensable pour parvenir à la pleine promotion de la personne et au développement pacifique de la société africaine ;
- Le respect de la dignité de la personne humaine quelle que soit sa condition ;
- La valeur de la solidarité et de l'entraide ;
- Le rôle de la famille

- Expériences positives d'intégration dans les sociétés européennes.

2. Le Prix est ouvert aux documentaires et reportages vidéo d'une durée maximale de 60 minutes et aux clips vidéo d'une durée maximale de 5 minutes.

3. Les œuvres peuvent être produites dans l'une des langues suivantes : anglais, français, italien, espagnol ou portugais. Dans le cas d'une langue différente, les sous-titres doivent être insérés dans l'une de ces cinq langues.

4. Le montant du prix (soumis aux obligations fiscales en vigueur) est de 2.500 euros pour les reportages et les documentaires vidéo ; un total de 1.000 euros pour les clips vidéo réalisés par des jeunes.

5. L'inscription se fait en remplissant le formulaire en ligne sur [www.harambee-africa.org](http://www.harambee-africa.org). Chaque participant devra télécharger sa vidéo sur [youtube.com](https://www.youtube.com), en indiquant le lien permettant de visualiser la vidéo dans le formulaire de participation en ligne. Ils sont également tenus de saisir leurs informations personnelles dans le formulaire et de joindre les documents suivants :

- un certificat attestant de l'authenticité et de la propriété du produit ;
- l'autorisation du propriétaire des droits commerciaux de l'œuvre soumise, permettant sa diffusion lors de la cérémonie de remise des prix et sa publication sur le(s) site(s) internet et les réseaux sociaux d'Harambee. Le détenteur des droits sera cité de manière appropriée.

6. Le jury, qui sera composé de membres de différentes nationalités, peut décider de ne pas attribuer le prix. Ses décisions sont définitives.

7. La cérémonie de remise des prix aura lieu en novembre 2022 lors de la célébration du 20e anniversaire d'Harambee Africa International. La date et le lieu seront annoncés bien à l'avance sur [www.harambee-africa.org](http://www.harambee-africa.org).

8. L'inscription à ce concours autorise les organisateurs à utiliser les vidéoclips présentés à des fins culturelles et d'éducation, toujours à but non lucratif.

9. Les auteurs des œuvres sont uniquement ceux qui sont indiqués comme tels dans le formulaire de participation.

10. La participation au prix implique l'acceptation du présent règlement.

11. La date limite de soumission des travaux est fixée au 30 AOÛT 2022.